

Les conceptions éducatives avant et après la révolution française

En 1778, une association libre de bourgeois notables «la Vaterländische Gesellschaft» proposa à l'administration municipale de créer et financer une école basée sur les principes pédagogiques de Rousseau, Basedow et autres philanthropes. Le Sénat de la ville approuva les propositions formulées dans le mémoire rédigé par le secrétaire Jean de Türkheim et soutenu par les deux directeurs de l'Orphelinat séduits par le caractère novateur de l'enseignement, de la prise en charge et du suivi des pupilles sortis de l'établissement.

La préface du règlement établi par le Sénat précisait à peu près ceci :

«Ce règlement a principalement pour but de former des orphelins citoyens probes, honnêtes et utiles et des artisans habiles et laborieux, en état de faire leur carrière ; il fixa les rapports entre la fondation et ses préposés, d'une part, et les orphelins, d'autre part, après l'émancipation de ces derniers ou leur sortie de l'établissement ; il étend jusqu'après cette sortie l'influence des préposés de la fondation , en leur accordant une espèce de patronat sur les orphelins émancipés ; à l'exemple de ce qui s'était fait dans d'autres villes et accueillant l'offre généreuse de la Société patriotique, le Sénat institue une école dans la maison des orphelins et détermine enfin ce qui avait trait aux assemblées des directeurs et préposés de la maison. »

Dans son tiret à part sur l'Orphelinat de la ville publié en 1926 , Henri Will rapporte que les directeurs furent chargés d'appliquer, d'organiser et de surveiller ces nouvelles directives pédagogiques et de prendre éventuellement, en cas de manquements de la part des orphelins les mesures disciplinaires édictées.

« ... En dehors du catéchisme et de certains travaux manuels, les enfants devaient encore être instruits, aux frais de ladite société, dans les deux langues, la calligraphie, le calcul, le dessin, les éléments de géométrie et de la mécanique, afin qu'ils pussent devenir, non pas des savants, mais des artisans habiles et qu'ils apprissent un métier honorable. Afin de répondre aux nouveaux principes pédagogiques et comme le père des orphelins était trop occupé par les soins du ménage, les directeurs furent autorisés à engager un surveillant pour chaque orphelinat et leur confier l'éducation des pupilles.

Les prescriptions concernant la sortie avaient pour but de maintenir les pupilles de l'orphelinat également après leur sortie et jusqu'à leur majorité, sous l'influence éducatrice de la maison. Les directeurs exerçaient une sorte de patronage sur les pupilles des deux sexes ; ils devaient veiller à leur conduite et les faire comparaître aussi souvent qu'ils le jugeaient utiles et les récompenser ou les punir »

Extrait de la Feuille Décadaire du Bas-Rhin contenant le Bulletin Officiel de la Préfecture du Département du Bas-Rhin, les mémoires et travaux de la Société d'Agriculture et les Petites Affiches de Strasbourg N° 31 – 15 Nivôse de l'an 9 (1800) de la République française

Économie intérieure et Police de la Maison des orphelins

Tableau domestique

En été on sonne à 5 heures et en hiver à 6 heures pour le lever. Cette besogne appartient dans la maison des garçons aux 12 des plus âgés ; dans celle des filles aux servantes de la décade. Une demie heure après, il sonne une seconde fois pour la prière. Durant la prière, à laquelle assistent les directeurs, les élèves se mettent sur un rang. Après la prière on procède à la revue des habits et des bas ; on livre à la réparation ceux qui en ont besoin. Ensuite on peigne les cheveux ; les garçons et filles âgés se peignent eux-mêmes sous la surveillance des servantes, les petits le sont par ces dernières. Alors on lave les mains et le visage et on rince la bouche tour à tour, en été à la fontaine, en hiver dans les salles. Ensuite on distribue le déjeuner aux élèves placés, comme à chaque distribution, sur un rang. Dans les intervalles de ces différentes occupations, les garçons et filles âgés font leurs lits eux-mêmes, les servantes les font aux plus jeunes.

A 7 heures on sonne la répétition pour l'école. A 8 heures les garçons de la 1ère classe se rendent à l'école, les autres ainsi que les filles vont à l'ouvrage. A 9 heures la seconde classe des garçons va à l'école et la première à l'ouvrage. A 10 heures la classe des plus jeunes enfants des deux sexes va à l'école et les garçons de seconde classe se mettent à l'ouvrage. Pendant les heures mentionnées, les cuisinières préparent les viandes. A 11 heures on sert le dîner aux élèves. Aux fêtes nationales le manger doit être conservé chaud jusqu'au retour des élèves de la cérémonie. Avant et après les repas on prie Dieu. Pendant les repas les élèves doivent être astreints à se conduire avec décence et tranquillité. Les actions de grâces faites, on lave encore les mains, le visage et la bouche sous la surveillance des servantes. Après que les enfants seront lavés, on distribue le dîner aux domestiques et à midi aux premiers pensionnaires.

Récréation jusqu' à une heure. En été et en hiver les enfants doivent autant que possible passer ces heures en plein air. A une heure, les filles de la seconde classe vont à l'école, les autres travaillent. A deux heures la première classe des filles va à l'école et les autres à l'ouvrage. De trois à quatre heures et demie goûter. De 3 heures et demie à 5 heures travail. De 5 à 6 heures : préparation pour l'école ; les garçons plus âgés dessinent. De 6 à 7 heures partie récréation, partie ouvrages domestiques. A 7 heures les enfants soupent. On doit varier dans les soupes, telles que soupes à l'oignon, à l'eau aux pois, au gruau, de farine, etc. A 7 heures et demie soupent les domestiques, et à 8 heures les pensionnaires de première classe.

Les cuisinières prépareront les mets avec le dernier soin. Après souper récréation ou lecture. A 8 heures et demie les petits vont au lit et les grands à 9 heures. A 10 heures et demie, les inspecteurs font la ronde dans la maison et dans les salles à coucher. A 10 heures la maison se ferme.